



Société Nationale des Chemins
de Fer du Congo
SNCC S.A
Direction Générale

NOTE DE SERVICE N° 109/DG/SNCC/2023

CONCERNE : AFFECTATION DES DIRECTEURS DES REGIONS
D'EXPLOITATION.

La Direction Générale informe l'ensemble du personnel de l'Entreprise que le Conseil d'Administration l'avait autorisée, lors de sa réunion du 30 novembre 2022, conformément au PV N° 09/2022, de procéder à l'affectation des Directeurs des Régions d'Exploitation.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale, pour besoin d'efficacité dans la production, la discipline ainsi que dans le but de massifier les performances, en vue de la relance de la SNCC SA, procède à l'affectation ci-après :

I. DIRECTEUR DE LA REGION DE COOPERBELT

- NKATA HAWANG, matricule 6613 M

II. DIRECTUR DE LA REGION CENTRE

- MULONGOY KAKUDJI, matricule 7379 V

III. DIRECTEUR DE LA REGION NORD

- KALONJI TSHIDIMUMBUTA, matricule 6816 H

IV. DIRECTEUR DE LA REGION DES GRANDS LACS

- ILUNGA WA UMBA, matricule 7783 J

V. DIRECTEUR DE LA REGION FLEUVE RAIL

- NGADI TSHIKUNGA, matricule 6036 K

TM

VI. DIRECTEUR DE LA CIREX

- LUBABA ILUNGA, matricule 5131 B

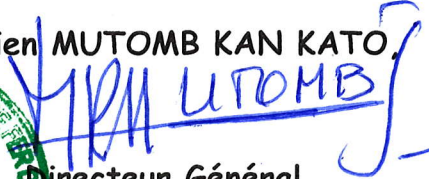
VII. DIRECTEUR REPRESENTANT MBUJI MAYI

- TSHAMALA KAZADI, matricule 6542 K

La Direction Générale présente ses sincères félicitations à tous ceux qui sont nommés et fixe un délai butoir de 7 jours ouvrables, à dater de ce jour, pour les remises-reprises.

La présente note annule et remplace toutes les dispositions antérieures et contraires à celle-ci, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le 19 8 OCT 2023

Fabien MUTOMB KAN KATO

 Directeur Général.

